

Janvier 2023

*** UNE NOUVELLE R.V.A. DEVRAIT ENFIN ARRIVER EN 2023 !**

SUD dénonce depuis plusieurs années, la faible redistribution de cette prime et a mis en place une pétition ces derniers mois signée par 2500 agents dans toutes les usines.

La direction a annoncé, dans le cadre de la co-construction, l'ouverture sur tous les sites, au cours de l'année 2023, d'un travail sur la refonte de la R.V.A. Nous attendons encore quelques mois avant d'éventuellement se féliciter ! Les augmentations de salaires sont toujours notre priorité mais la rémunération variable est également attendue par tous surtout lors de périodes aussi compliquées.



INACCEPTABLE

En 2022, plus de 50% des agents ont perçu une rémunération nette mensuelle moyenne de 1640€.

NAO 2023 : SUD ne signera pas l'accord !

Les négociations annuelles obligatoires se sont déroulées les 25 et 26 janvier 2023 dans un contexte inflationniste record. Alors que Michelin a imposé auprès de ses clients 8 hausses de prix en l'espace de 18 mois, par la hausse des matières premières, la Direction refuse d'indexer nos salaires sur l'inflation.

SUD Michelin a porté, au cours de cette négociation, toutes les revendications issues des salariés en insistant sur 7 priorités.

Augmentation du plafond des médianes pour toutes les catégories

Depuis plusieurs mois, SUD revendique la suppression des médianes qui bloquent les augmentations individuelles. En effet, plus de 40% des salariés ne bénéficient plus d'AI.

Michelin a annoncé l'augmentation de la recommandation du plafond des médianes à 120%, pour toutes les catégories. En effet, depuis plusieurs années, de nombreux salariés étaient exclus des augmentations individuelles ! Comme en 2022, l'entreprise s'est engagée à ne pas attendre 2024, pour revoir les organisations syndicales, si l'inflation poursuit sa progression.

Synthèse

	Agents	Collaborateurs	Cadres
Augmentation générale (AG)	2.8	1.5	-
Augmentation individuelle (AI)	0.7	1.4	4.1
Prime d'ancienneté (PA)	1.15	1.15	-
Cours d'année (CA)	0.15	0.75	0.9
TOTAL	4.8	4.8	5

VERSEMENT D'UNE PRIME AU MOIS DE MARS DE 700 €

(prime de partage des valeurs exonérée de charges sociales et d'imposition) pour tous les salariés au salaire annuel inférieur à 50 000 € bruts

Près de 70 % des salariés seront concernés par ce dispositif (CDI-CDD-alternants inscrits aux effectifs au 1^{er} février 2023)

LE COMPTE N'Y EST PAS !

Dans un contexte particulièrement difficile, Michelin ne respecte pas l'un de ses engagements de départ : la préservation des premiers niveaux de rémunération. Les propositions de l'entreprise ne sont pas à la hauteur des attentes des salariés fragilisés par la baisse exponentielle de leur pouvoir d'achat..

SUD ne signera pas cet accord qui sera appliqué de façon unilatérale par Michelin et ce, même si aucune organisation syndicale ne se porte signataire.